



République Française
Département de la Moselle
Canton de Behren les Forbach
Mairie de ROSBRUCK 57800
Tél. 03.87.04.67.02- Fax. 03.87.90.59.97
Email : mairie-de-rösbruck@wanadoo.fr

Rosbruck, le 28 octobre 2014.

Notice explicative

Les terrains concernés par la révision simplifiée du PLU de la Commune de Rosbruck faisaient partie initialement d'un lot dont la superficie totale était d'environ 70 ares. Le classement en zone 1AU se justifiait dès lors qu'il s'agissait d'une zone d'urbanisation future non équipée, destinée à l'habitat, aux services, aux activités diverses et aux équipements collectifs.

L'importance de l'emprise foncière de l'ensemble des terrains justifiait également les termes de l'article 1AU.2 alinéa « a » du règlement du PLU qui stipule que : « sont admises les constructions à condition qu'elles fassent partie d'une opération comprenant au minimum 5 constructions »

Une telle opération fut d'ailleurs réalisée par la municipalité en décembre 2006 sur des terrains que les propriétaires avaient accepté de céder à la commune.

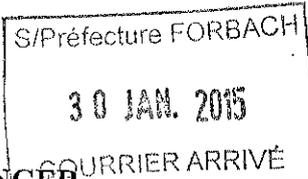
Comme le reste des parcelles (à peu près une trentaine d'ares) demeure la propriété des familles qui ne souhaitent pas vendre leur terrain, il nous paraît judicieux de supprimer l'alinéa « a » cité plus haut, en raison de son caractère restrictif et pénalisant pour les futurs pétitionnaires.

En effet, vu le nombre de propriétaires et vu l'enclavement des terrains restant, une opération immobilière de 5 constructions nous semble très compromise, alors que des constructions au coup par coup sont possibles, une demande de certificat d'urbanisme en vu d'une construction sur une des parcelles a d'ailleurs été déposée en mairie.



Le Maire,

Pierre STEININGER



Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 22/01/2015.



Le maire